

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 18-11-2020

Directive ministérielle DGPPFC-010.REV1

Catégorie(s) :
✓ Mère-enfant
✓ Plan 2^e vague

Plan 2e vague : Services mère-enfant - COVID-19

Remplace la
directive
DGPPFC-010 émise
le 5 octobre 2020

Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



Destinataire : Tous les CISSS, les CIUSSS et les établissements non fusionnés

- Directeurs des services professionnels des établissements publics
- Directeurs des programmes jeunesse
- Représentants des CHU

Directive

Objet : Plan 2e vague : Services mère-enfant

Mesures à implanter : Ce document présente les mesures à appliquer dans les services mère-enfant. Des changements mineurs ont été apportés au document. Les changements sont en surbrillance

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes :

Direction ou service ressource : Boîte corporative de la Direction générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse : dgasfej@sss.gouv.qc.ca

Documents annexés : Directive - Plan 2^e Vague : Services mère-enfant-COVID-19

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre,
Dominique Savoie